

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination du Président et des Vice-Président(e)s
du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et
de l'Enfance**

A.Gt 22-12-2009

M.B. 18-02-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé : « O.N.E. », notamment les articles 7 et 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2009 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Attendu qu'il appartient au Gouvernement de la Communauté française de nommer, parmi les Administratrices et les Administrateurs de l'Office, les Président(e) et Vice-Président(e)s appartenant à des groupes politiques démocratiques différents;

Attendu qu'au regard de ce critère et des qualités des candidats retenus en vue des nominations des Administrateurs, des complémentarités de ceux-ci au regard des missions confiées à l'Office;

Sur proposition du Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - M. Georges Bovy, Mme Dominique Decoux, M. Jean-Pierre Marique et Mme Sylvie Roberti sont nommés, respectivement, en qualité de Président et de Vice-Président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 31 décembre 2009.

Article 3. - Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET